

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ENR-DMTG-10-40-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

Chapitre 4 : ENR - Mutations à titre gratuit – Successions – Assiette

Positionnement du document dans le plan :

ENR - Enregistrement

Mutations à titre gratuit de meubles ou d'immeubles

Titre 1 : Successions

Chapitre 4 : Assiette

1

Les droits de mutation par décès sont assis sur la valeur des biens transmis, abstraction faite de certaines déductions particulières et du passif successoral.

10

Ainsi le présent chapitre expose successivement :

- les principes d'évaluation des biens transmis (section 1, cf. [BOI-ENR-DMTG-10-40-10](#)) ;
- les règles relatives au passif et autres déductions (section 2, cf. [BOI-ENR-DMTG-10-40-20](#)).